AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'à sa séance ordinaire du 3 novembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté :

- **LA RÉSOLUTION PPCMOI 2026-16** concernant le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au numéro 2107, rue Notre-Dame Ouest.
- **LA RÉSOLUTION PPCMOI 2026-17** concernant le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au numéro 2223, rue Notre-Dame Ouest.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1667-2026** modifiant le Règlement numéro 1260-2019 constituant le plan d'urbanisme et le Règlement de zonage numéro 1261-2019.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1668-2026** modifiant le Règlement de zonage numéro 1261-2019, le Règlement de lotissement numéro 1262-2019 et le Règlement de construction numéro 1263-2019.

Ces résolutions et ces règlements sont entrés en vigueur le 26 novembre 2026 à la suite de la délivrance des certificats de conformité par la MRC d'Arthabaska.

Il peut être pris connaissance desdits documents au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau.

VICTORIAVILLE, le 27 novembre 2026

La greffière,

ROSANE ROY